

MÉLANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 29 Septembre 1848. No. 5.

CONFÉRENCES

DU

RÉVÉREND PÈRE LACORDAIRE.

(Voir les numéros du 5, du 19 et du 26 septembre.)

(Suite et fin.)

Où, nous souffrons tous : malheur à qui le nierait ! Mais nous souffrons du chemin et non pas de la vie. La vie est abondance, paix, joie, plénitude ; quand nous aimons Dieu, nous en recevons quelques saintes prémices quelques tremblements imparfaits, qui nous suffisent pour oublier le monde présent, ou du moins pour en accepter avec courage les maux passagers. Sied-il, en effet au voyageur attendu par un amour infatigable, de se plaindre de la route, de maudire le sable qui le porte et le soleil qui le conduit ? Pour moi, né de la douleur comme les autres, atteint des deux blessures de mes pères, le chagrin de l'âme et l'infinité du corps, je bénis Dieu qui m'a fait et qui m'attend, et je n'exige pas qu'il m'ait consulté sur mon sort ; entre le néant où il m'a pris et l'éternité qu'il m'a promise, le choix n'était douteux que pour une dévotion parricide, et Dieu devait compter sur ma vertu comme il comptait sur sa bonté. La justice éternelle ne permettait pas de supposer le refus de la béatitude éternelle : elle avait le droit de stipuler en notre nom la reconnaissance, l'amour, l'acceptation d'une épreuve sans laquelle l'amour n'aurait pu se produire, et à tout le moins dans l'ingratitude elle-même, le silence et l'équité du remords.

Vous pourriez cependant, Messieurs, et vous me rappelez une pensée qui a longtemps tourmenté l'adolescence de ma raison. Si tous tant que nous sommes, créatures intelligentes et libres, nous arrivons, en effet, à la vie de l'éternité, il est certain que les misères de la vie présente s'évanouiraient de notre esprit, n'ayant, comme le dit saint Paul, aucune proportion avec ce poids de gloire qui sera un jour révéler en nous. Mais il n'en est pas de la sorte. La doctrine catholique nous apprend qu'une partie des intelligences créées ne parviennent pas au règne de Dieu, et qu'ainsi la création, au lieu de tourner à leur bonheur, tourne finalement à leur malheur éternel. Il est vrai que c'est par leur faute ; mais qu'importe ? Dieu le savait, Dieu l'avait prévu : Était-ce un acte de honnêteté, de mettre au monde des êtres qu'une prescience inflexible voyait, que ce fût de leur faute ou non, exclus du bénéfice de leur vocation primitive et précipités dans une perte égale aux biens qui leur étaient destinés ? Que si Dieu, dans la création, n'avait entendu agir en vertu de sa souveraineté, par un acte de puissance et de bon plaisir, on concevrait peut-être qu'il n'eût pas tenu compte du résultat, et que la misère finale d'une partie de ses créatures causée par leur prévarication, ne lui eût paru qu'un accident incapable de désarmer le droit et l'efficacité de son vouloir. Mais vous nous dites que le *Fiat* suprême a été prononcé par bonté, par le désir de communiquer la vie et la gloire aux êtres possibles que Dieu découvrait dans l'horizon de sa pensée. Ce but et ce motif sont-ils compatibles avec la déchéance éternelle des intelligences perdues ? Sans doute, nous en convenons, la doctrine catholique n'enseigne pas comme article de foi, que c'est le moindre nombre des hommes qui soit sauvé. Elle enseigne bien moins encore que sur la totalité des hiérarchies intelligentes, ce soit la minorité qui maintienne ses titres devant la justice de Dieu. Mais qu'est-ce que cela fait ! N'y eût-il qu'un seul esprit, qui fût déshérité de la vie véritable et à jamais réprouvé, c'en serait assez pour accuser la bonté divine, ou du moins pour ne pas mettre à sa charge la création de l'univers. Cherchez donc un autre mobile à la toute puissance de Dieu ; dites qu'il a fait ce qu'il a voulu parce qu'il l'a voulu, qu'il était le maître, que le crime et l'ingratitude ne pouvaient lui ravir ses droits de souverain. On vous en dira peut-être. Mais devant l'image terrible de la damnation éternelle, ne parlez point de la bonté de Dieu ; tremblons sous sa justice, et taisons-nous devant son impénétrable majesté.

Je ne me tairai pas, Messieurs, car ce que vous venez de dire suffit pour vous répondre. Vous convenez que si la puissance créatrice entre dans les attributs qui constituent l'essence divine, il est impossible que Dieu en soit dépouillé par le mauvais vouloir de sa créature. Dire, en effet, que Dieu n'a pas le droit de créer un être qui abusera de ses dons, c'est dire que le méchant peut égarer Dieu en empêchant l'exercice d'un de ses attributs essentiels. Quoi de plus vain et de plus insensé ? Or, cela compris, la difficulté tombe de soi. En effet, lors même que Dieu agit par bonté, il agit dans la totalité indivisible de son essence ; il agit avec sa puissance, sa sagesse, sa justice, et tout l'ensemble inaltérable de ses perfections. C'est la bonté qui le veut, mais la bonté qui n'abdique rien du reste de sa divinité. La bonté ne saurait lui interdire d'être sage, d'être juste, d'être puissant, d'être souverain, et s'il découvre par sa prescience une créature assez ingrate pour tourner ses dons contre elle-même, il ne lui retirera pas le bienfait, car ce serait se retirer en même temps la puissance de créer dans des conditions équitables, ce qu'il ne doit pas et ce qu'il ne ferait qu'en cessant d'exister. Vous direz peut-être : autre est la puissance en soi, autre l'exercice de la puissance ; Dieu ne saurait perdre la puissance, mais il est libre de ne pas l'exercer. Assurément, Messieurs : seulement comprenez que quiconque est libre de ne pas exercer une puissance, est libre aussi de l'exercer, sans peine de ne pas l'avoir. Si donc, de votre aveu Dieu est libre, tous ses attributs considérés, de créer un être qui abusera du bienfait de la vie, pourquoi vous étonner qu'un effet il ait usé de cette liberté qui lui appartient et que vous lui reconnaissez ?

Quoi qu'il en soit métaphysiquement, direz-vous encore, le bon sens du cœur s'oppose à une telle conclusion. Quel est le père qui mettrait au monde un fils, s'il prévoyait que la vie serait pour lui, même par sa faute, un don fatal ? Et Dieu n'est-il pas notre Père ! Doit-il avoir pour nous des entraînements moins tendres que les entraînements d'un homme mortel ? Ici, Messieurs, la comparaison manque de force, parce

qu'elle marque de justesse. Dieu n'a pas créé des individus isolés, ni même des mondes, il a créé un monde unique où tous les êtres s'enchaînent par des rapports de dépendance et de service mutuels, et dont un seul ne peut être retranché sans que tous les autres ne souffrent de ce retranchement. Dans le genre humain en particulier, chaque homme renferme en soi une postérité dont le terme n'est pas assignable, et que fait des générations un faisceau solide où nul ne perdrait sa place qu'en entraînant avec lui la multitude de ses descendants. Supprimer un seul homme, c'est supprimer une race ; supprimer un méchant, c'est supprimer un peuple de justes qui sortiront de lui. Car le bien est le mal s'enchaînant dans la suite mobile de l'humanité, un fils vertueux succède à un père coupable, et l'aveil contemple trop souvent dans ses lointains rejetons des crimes qu'il n'a pas connus. Or, le regard de Dieu embrassant à la fois toutes les successions de la vie, toutes les renaissances du bien dans le mal et du mal dans le bien, aucune destinée ne lui apparaît isolée, telle qu'en la retranchant du livre anticipé de la vie, il ne coupât qu'une trame indigne de se développer. Adam, prévaricateur, renfermait à ses yeux toute la postérité des saints. Lui refuser l'être à cause de son crime, ce crime même n'eût-il jamais obtenu de pardon, c'était anéantir en lui tous les mérites du genre humain. Comment, la bonté de Dieu lui eût-elle demandé ce sacrifice ? Comment eût-elle exigé que les méchants fussent préférés aux justes, que la vie fût soustraite à ceux qui devaient en bien user par égard pour ceux qui en feraient un apathème au lieu d'une félicité ?

Je connais Dieu, je l'aime, j'espère en lui, je le bénis de ma vie et de ma mort : pourquoi la faute d'un de mes ancêtres, éternellement prévue de la bonté divine, eût-elle intercepté ma naissance, et ne m'eût-elle pas même permis de respirer un seul jour dans le mystère de la liberté d'où pouvait sortir ma béatitude ? Pourquoi eussé-je été condamné au néant pour qu'un de mes pères n'abusât pas de l'existence ? Où serait en cela la justice, la sagesse, la bonté ?

Dieu n'avait pas à choisir entre créer et ne pas créer un méchant, mais entre créer ou ne pas créer des générations entières de bien et de mal ; et comme toutes présentaient ce mélange à son regard fatidique, il avait à choisir entre créer l'univers ou ne rien créer du tout. La question est bien différente, et assurément le père le plus tendre ne se déciderait pas à nourrir sans postérité, si Dieu, lui découvrait l'avenir de sa race, lui m-trait, dans les transmutations séculaires de son sang, les innombrables alternatives de la gloire et de la honte, du bonheur et du malheur. Que serait-ce si, au lieu d'une seule génération, il s'agissait de toutes les générations humaines ? Que serait-ce si on vous donnait le choix à vous-mêmes d'anéantir l'univers ou de le créer ? car, telle est la question qui a été posée dans les conseils de Dieu.

Dieu l'a jugé, et le ciel et la terre vous disent comment il l'a jugé.

Vous pouvez, Messieurs, la juger autrement : vous pouvez vous plaindre de la vie, et ne pas estimer qu'elle soit un si grand don. Mais sachez-le, la vie dont vous vous plaignez, ce n'est pas celle que Dieu vous a faite, c'est la vie que vous vous faites à vous-mêmes. Vous en avez retranché Dieu, et vous vous étonnez qu'elle ne soit plus rien. Vous avez produit le vide dans votre âme, et vous vous étonnez que l'infini vous manque. Vous avez couru après toutes les misères, et vous vous étonnez de n'être plus que doute, ténacité, amertume, affliction. Ah ! revenez, revenez à la vie, reprenez vos droits dans la création par le courage de la foi, par la sainteté de l'espérance, par la divinité de l'amour et alors, reportés à votre place et à votre gloire dans les harmonies universelles, vous redirez avec tous les mondes le témoignage que Dieu s'est rendu à lui-même après qu'il eut achevé son œuvre : Dieu vit tout ce qu'il avait fait, et tout était bon.

PALESTINE.

Jérusalem, 6 juin 1848.

Je suis convaincu que la France régénérée ne répudiera pas tellement sa propre gloire qu'elle ferme les yeux à la violation flagrante des traités conclus avec la Porte-Ottomane, en ce qui concerne la conservation des sanctuaires de la Palestine. D'après le rapport que M. Eugène Boré a rédigé par l'ordre du précédent ambassadeur de France à Constantinople, et qui fut envoyé, j'en ai la certitude, à son gouvernement, vous pouvez voir clairement que le moment même où la Porte s'engageait solennellement à conserver aux catholiques tous les sanctuaires dont ils étaient alors en possession, devait précisément le point de départ du système de spoliation organisé par les Grecs et les Arméniens ! Ce système a été mis en pratique, sinon avec l'approbation formelle, du moins avec la connivence du gouvernement central et des autorités locales. Vous vous convaincrez, d'après les termes de ce rapport, que la garde du sanctuaire de la Rédemption conservée par les catholiques dans les temps les plus barbares et à travers tous les bouleversements du moyen-âge, a été perdue quand la France elle-même venait de s'engager en face du monde catholique à nous en assurer la possession. Si cette puissance veut que nous reposions tranquillement à l'ombre de sa protection, son premier acte de justice devrait être de demander raison de toutes les violations des droits les plus évidents qu'on ourdit contre le catholicisme et contre la France. Si cette réparation ne devient pas la base première de l'alliance étroite que la France veut contracter avec la Porte, il faut qu'elle renonce ouvertement à exercer sur Jérusalem son patronage dont l'obligation fondamentale est de sauvegarder les intérêts du catholicisme. Il vous sera facile de comprendre que, dans la position où la Providence m'a mis, mon premier devoir est de ne rien oublier pour revendiquer les droits de mon Eglise ; et assurément, je remercie ciel et terre pour mettre fin à ces injustices.

Que si la France ne peut faire prévaloir son droit de patronage si explicitement garanti par les traités et par la Porte Ottomane en ce qui concerne les églises de la Palestine, comment pourra-t-elle, je vous le demande, le soutenir dans les

autres parties de l'Orient où les diverses puissances et la Porte le lui contestent !

Du reste, cette réparation n'est pas moins nécessaire pour la sécurité de notre avenir que pour remédier au passé. L'audace des Grecs va toujours croissant, encouragés qu'ils sont par un succès de cent ans et par les immenses ressources pécuniaires que met à leur disposition la bonne foi de leurs pèlerins. Grâce à ces ressources, ils achètent les juges et les gouverneurs, et exercent même une nuisante influence sur la cour de Constantinople. Si un grand exemple de justice ne vient pas y mettre bon ordre, ils finiront par s'approprier le peu d'églises qui nous restent et nous arracher les faibles droits dont nous sommes encore nantis. Pour se faire une idée de toutes ces usurpations, il suffit d'en faire l'énumération depuis trois ans, c'est-à-dire depuis l'époque où un consul français fut établi à Jérusalem. Cette circonstance nous avait fait espérer de voir la fin de toutes ces iniquités par les efforts du consul à soutenir le droit et la raison. C'est juste le contraire qui est arrivé. En 1846, une église sanglante fut provoquée par les Grecs, qui ne voulurent pas permettre aux latins d'accomplir une cérémonie qu'ils étaient parfaitement en droit de faire. Eh bien, on n'accorda aucune satisfaction pour ce méfait. Dans le courant de la même année les Grecs brisèrent une lampe dans l'église au moment où notre père gardien officiait pontificalement. Pas de satisfaction. On a encore empêché les latins de célébrer leurs rites sur le Calvaire ; on leur a enlevé une étoile d'argent suspendue dans le lieu même où naquit le Sauveur, étoile sur laquelle se trouvait cette inscription latine : *Hic de virgine Maria Jesus Christus natus est*. Pour toutes ces choses, et bien d'autres encore, telles que des attaques à main armée, au milieu d'une procession, point de réparation. Mais il y a mieux : le consul de France lui-même se laisse dire par le gouverneur qu'il ne reconnaît pas le protectorat français. Il m'a dit aussi positivement que si je n'avais de lui à traiter les affaires de la Terre-Sainte par l'intermédiaire du consul français, je perdrais infailliblement ma cause. J'en informe sur le champ le consul, qui écrit à Constantinople, qui écrit à Paris : pas de réponse. Et vous voyez ensuite que l'audace des Grecs croît de jour en jour. En Europe, bien des choses paraissent incroyables ; mais quand on vient ici, on les sent, en les voit.

Bref, la position de Jérusalem à l'égard des églises et des droits catholiques est déplorable ; si la protection réelle de la France ne correspond pas à ses prétentions, il faudra de toute nécessité, abandonner les saints lieux.

J'ai encore aujourd'hui recours à votre pays, parce que je désire ardemment le voir prendre en main la cause du catholicisme en Orient ; parce que c'est là une des gloires de la France, une partie intégrante de sa haute mission. J'espère qu'elle finira par comprendre ce qu'exigent d'elle et sa gloire et son intérêt. Aussi quand, le cœur plein de cet espoir et de cette consolante vision, je me vois dépouillé plus que jamais de mes droits les plus légitimes ; oh ! alors, ma voix appelle non plus seulement la France à notre secours, mais l'Europe tout entière ; alors je demande appui et protection à quiconque peut et veut la donner. Les documents diplomatiques fourniraient la clef de toutes ces iniquités. On y verrait que le passé de la diplomatie française ne lui fait pas trop d'honneur ; il n'y a manqué ni la négligence, ni la faiblesse, ni de basses vengeances, ni même la corruption et la trahison. M. Eug. Boré a en bien signalé quelques exemples dans son rapport, mais combien en reste-t-il encore derrière le rideau !

Err. Nouvelle.

Nos lecteurs ont dû voir sur notre feuille du 18 juillet un article intéressant par rapport aux puits de la Chine. Le passage suivant est un témoignage en faveur de la vérité des avancés de ce premier article :

Traduit pour les Mélanges Religieux.

Extrait d'une lettre de Mgr. Imbert, missionnaire apostolique du Sutchuen en Chine, à Mgr. Langlois supérieur des missions étrangères.

Chine, 1er septembre 1829.

Monsieur et très cher confrère.

Cette année par le retour de nos courriers, j'ai eu l'avantage de recevoir deux lettres de votre part. Vous me dites que différentes personnes révoquent en doute une partie des détails que j'ai envoyés sur les puits salins de la Chine. La profondeur de ces puits n'est pas partout la même ; il y en a qui fournissent peu d'eau, et qui n'ont qu'une centaine de toises de profondeur ; mais les grands puits de Au-Tong-Kino Micou Hia-Ky, lesquels sont du district de la ville de Kia-Ting, où je demeure ordinairement, ainsi que ceux de Tsé-Liéou-Tsing du district de la ville de Pa-chouen où j'ai aussi des chrétiens, ont vraiment 1500, 1800, et 2,000 pieds de profondeur. Le cylindre sur lequel se roule la corde qui est attachée au tube de bambou dans lequel on tire l'eau, a quarante pieds de circonférence et la corde fait quarante, quarante deux et jusqu'à cinquante tours sur ce cylindre. J'ai même la preuve que le grand puits qui fournit le plus de feu a 2,500 pieds de profondeur ; car la corde fait soixante et dix tours sur le cylindre ; l'eau ayant tari à différentes reprises, on a toujours continué à creuser plus profond. On en agit ordinairement ainsi lorsque l'eau vient à tarir ; pour ne point abandonner l'ouvrage déjà commencé, on creuse à une plus grande profondeur, et on retrouve de l'eau. Ce qu'il y a de surprenant et d'effrayant à voir, ce sont les grands puits de feu de Tsé-Liéou-Tsing, où toute la surface du terrain brûle les pieds, et où par curiosité j'ai, comme les autres, allumé ma pipe au feu qui sort du puits. . . .

EXTRAITS DES JOURNAUX D'EUROPE.

AUTRICHE.—Voici des détails sur l'insurrection de Vienne : 23 août.—Une collision a eu lieu entre les ouvriers

et la garde nationale. Hier, deux gardes municipaux avaient été grièvement blessés par les ouvriers. On dit que l'allaire a commencé par une petite querelle. Plusieurs ouvriers avaient voulu se baigner à midi dans les environs du Prater et quelques gardes municipaux les en empêchèrent. Les ouvriers les insultèrent et finirent par les battre. Le poste de la garde nationale le plus voisin accourut ; mais comme le nombre des ouvriers augmentait sans cesse, ils furent repoussés, et alors la générale battit dans le Leopoldstadt ; c'était entre une heure et deux heures de l'après-midi. Les gardes nationales se réunirent ; quelques compagnies descendirent en toute hâte avec la garde municipale le Jägerzolle, à l'extrémité et à l'entrée du Prater. On rencontra des ouvriers Les exhortations ayant été inutiles, la garde municipale fit une charge et la garde nationale une attaque à la baïonnette.

Les ouvriers se dispersèrent dans le Prater. Dans le Leopoldstadt, toutes les boutiques étaient fermées et les rues étaient encombrées de monde. La garde municipale avait enlevé aux ouvriers des drapeaux, des pelles et des haches ; venait ensuite les voitures de morts et de blessés. On croyait que tout était terminé, et même quelques détachements de la garde nationale étaient rentrés chez eux ; mais à cinq heures de nouveaux attroupements d'ouvriers se formèrent à l'entrée de la rue Thabor. Une compagnie de la garde nationale déboucha par une rue latérale et fit feu. Beaucoup d'hommes tombèrent, les autres prirent la fuite.

Les ouvriers furent chassés du faubourg et repoussés jusqu'au débarcadère de chemin de fer du Nord. Nous avons entendu plusieurs fois le bruit des feux de pelotons et les gémissements des blessés. D'après le nombre de voitures de blessés que nous avons vu passer, on peut croire qu'il y a plusieurs centaines de blessés ; nous ne pouvons savoir le chiffre des morts. A sept heures et demie, au moment du départ du convoi, le combat s'est éloigné des environs du débarcadère ; mais tout n'est pas fini. Il est probable que la nuit et la pluie auront rétabli l'ordre.

LES SANDWICH.—Les journaux nous apportent les nouvelles des îles Sandwich jusqu'au 6 mai. Il y est question de l'ouverture de la Chambre des Nobles et de celle des Représentants. Le Roi a dit dans son discours qu'il avait conclu avec la France un traité semblable à celui fait avec l'Angleterre, et un autre conclut avec la ville de Hambourg. Un arrangement a été fait à l'amiable pour le partage des terres entre le peuple, les chefs et la couronne. Le Gouvernement, sur la réclamation du consul français, avait admis les vins de France avec un droit de 500, ad valorem, droit égal à celui qui pèse sur les bières et les cidres anglais, mais en même temps il a demandé aux deux agents diplomatiques de consentir à un nouvel arrangement, attendu que ce tarif favorisait trop l'introduction des boissons spiritueuses, nuisibles à la santé des naturels.

Les importations de ces îles avaient atteint, pour l'année finissant au 31 mars, le chiffre de 322,729 dollars, ce qui était une augmentation considérable sur celui des années précédentes. Mais, par suite de la diminution de l'arrivage des baleiniers et de la négligence de la culture des terres, les exportations montaient seulement à 454,265 dollars, ce qui était une diminution de 227,533 dollars sur la moyenne des quatre dernières années.

SANDWICH.—On a reçu des nouvelles des îles Sandwich du 18 mai. La législature a été ouverte, le 27 avril, par le Roi en personne. S. M. Kamehameha a annoncé aux députés la ratification des traités conclus entre son gouvernement et la France, l'Angleterre et la ville libre de Hambourg.

Six missionnaires français, venant d'Adélaïde, étaient arrivés à Honolulu vers la fin de juin. On s'occupait dans cette ville de l'érection d'un théâtre, monté par actions au capital de 6,000 dollars, et qui devait être terminé le 1er juillet.

COLONIES HOLLANDAISES.—Les Hollandais ont fait une expédition contre l'île de Bally, située entre 400 et 500 milles de Batavia et séparée de l'extrémité orientale de Java par un canal appelé le détroit de Bally. Les naturels commencent depuis quelque temps des actes de piraterie au préjudice du commerce hollandais. Au mois de juin, ceux-ci commencèrent les opérations contre une place appelée Jaga-Raya, défendue par une forteresse, en débarquant 1,200 hommes, la plupart de l'infanterie européenne. Le canon ayant fait une brèche dans la forteresse, une division se précipita en avant pour l'emporter ; mais à peine entrées, les troupes éprouvèrent la résistance la plus opiniâtre de la part d'un corps de pirates javanais qui avaient fait tous les préparatifs nécessaires pour les recevoir. Une affreuse mêlée eut lieu. Les Hollandais qui étaient entrés furent égarés et les autres repoussés en perdant beaucoup de monde. Ils tentèrent un second assaut, mais ils ne furent pas plus heureux. Les pirates sortirent alors de la forteresse et chargèrent les Hollandais ; mais ceux-ci se retirèrent en bon ordre en se formant en carrés. Ils perdirent 14 officiers et 250 hommes. Le gouverneur-général, auquel des renforts avaient été demandés, aime mieux rappeler les troupes à Batavia.

HOLLANDE.—Un des pays de l'Europe où l'Eglise a aujourd'hui le plus de consolations la Hollande : sous le rapport de la foi et des mœurs, les populations catholiques de cette contrée peuvent être proposées comme exemple à toute la terre ; et elles ne se contentent pas de pratiquer leur croyance, elles la défendent contre les attaques de ses ennemis, elles la propagent avec ardeur, elles combattent pour lui assurer toutes ses libertés légitimes. Dieu leur a donné des écrivains et des orateurs qui, dans la presse et dans les Chambres, plaident sa cause avec savoir, avec éloquence et dont les efforts sont bénis et couronnés de succès. L'année dernière, malgré leur résistance, les Chambres avaient maintenu dans le Code pénal l'odieuse et oppressive exigence du *Placet royal* pour les communications du clergé avec Rome. Cette année, le *placet* a été aboli ; la liberté des cultes a été pleinement reconnue, ainsi que la liberté de l'enseignement, qui en est, pour tout homme de bonne foi, la conséquence naturelle. Aujourd'hui, l'Eglise catholique est aussi complètement libre en Hollande qu'en Belgique.